

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation : 8 septembre 2020

Compte-rendu affiché le : 18 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 27

Absents excusés : AUFRANT Marie-Josèphe - BERNILLON Florence - CHAMPAGNON Marc-Anthony (pouvoir à Jean-Marc MOLARD) - CLÉMENT Julie (pouvoir à Elisabeth JACQUET - FAVRE Éliane - LOUIS Alain (pouvoir à Carlos CARNEIRO)

Secrétaire de séance : Bérengère BOTTAGISI

Présents : 21 Pouvoirs : 3

Les procès-verbaux n° 2020/05 du 10 juillet 2020 et 2020/06 du 20 juillet 2020 ont été approuvés à l'unanimité des présents.

1- DÉCISIONS DU MAIRE

Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations, depuis la précédente réunion de conseil municipal

Décision 2020-02 et 2020-03 : Demande de subvention DETR et DSIL pour les travaux d'accessibilité de divers bâtiments publics : Bâtiment Mairie-Ecole Avenas, Pharmacie Monsols, sanitaires salle communale et camping St Jacques des Arrêts, accessibilité ERP dans le cadre de l'Ad'Ap Ouroux :

Décision 2020-04 et 2020-05 : Demande de subvention DETR et DSIL pour les travaux de rénovation thermique de divers bâtiments publics : Bâtiment Mairie-Ecole Avenas, salle des fêtes St Christophe et Centre social VHB et Mairie annexe de Monsols

Décision 2020-06 : Création de la régie de recettes « restauration scolaire – Monsols », dont l'objet est l'encaissement des repas des élèves de l'école publique servis au collège.

2- FINANCES

2.1 – Décisions modificatives

2.1.1 – Modification budgétaire

La somme de 130 000 € correspondant à la vente de l'ancienne trésorerie de Monsols à la CCSB, a été inscrite au budget sur des articles non conformes au budget primitif de l'exercice

Le CM à l'unanimité des présents accepte la décision budgétaire ci-dessous :

- compte 675 : - 130 000 € - compte 21318/21 : - 130 000 €
- compte 775 : -130 000 € - compte 024 : + 130 000 €

2.1.2 - COVID19 - Restitution d'acomptes à des clients du gîte de groupe d'OUROUX

En raison du COVID-19, deux annulations ont été faites pour le gîte de groupes d'Ouroux. Les locataires demandent le remboursement de l'acompte versé à la réservation

Montant total : **806.25 €**

Le CM à l'unanimité des présents accepte le remboursement de ces acomptes.

2.2 – demande de subventions

2.2.1 – Appel à projet avec le Département du Rhône

Dans le cadre de l'appel à projets avec le Département du Rhône, **le CM, à l'unanimité des présents, autorise le Maire** à demander des subventions pour les mêmes opérations que pour les demandes DETR et DSIL

Travaux de mise aux normes accessibilités des ERP d'Avenas, Monsols et Ouroux

Montant estimatif des travaux : 110 896 €

Subvention sollicitée (30%) : 33 268 €

Travaux de rénovation thermique des ERP d'Avenas, Monsols et Saint-Christophe

Montant estimatif des travaux : 231.476.96 €

Subvention sollicitée (30%) : 69 442 €

2.2.2 – demande de subventions au titre du produit des amendes de police

Le CM, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2020 pour les travaux suivants :

- Traçage de passages piétons et « dents de requin » sur les plateaux surélevés
- Traçage de places PMR
- Pose de panneaux de sécurité et remplacement de certains qui ne sont plus aux normes sur l'ensemble des communes déléguées de Deux-Grosnes.

2.3- St Jacques-des-Arrêts : Rénovation des balcons des gîtes de « Priangue »

Lot 2 : Menuiserie-Bardage : Pour les terrasses, il avait été envisagé de changer uniquement les lattes de bois qui étaient abîmées. En réalisant les travaux, l'entreprise MERLE a constaté que les lattes étaient pourries à l'intérieur et qu'il est nécessaire de changer la totalité.

Pour information : Vu la délégation du Conseil Municipal au Maire, le CM est informé qu'un avenant sera signé au marché initial avec l'entreprise MERLE.

2.4 - St Mamert : rampe accès extérieure de la Micro-crèche AG

Lot serrurerie : Suite aux prescriptions de la P.M.I. données après le démarrage des travaux, la rampe d'accès extérieure de la micro-crèche a dû être modifiée, entraînant un coût supplémentaire de 23 600 € - 11 370 € = **12 230 €**

3 – LE PERSONNEL

3.1- Mutuelle garantie prévoyance : précision à apporter à la délibération 2019/158 du 13.12.2019

Le CM avait délibéré pour participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à hauteur de 10 €/mois pour le risque Maintien de salaire. Cette participation est versée uniquement aux agents qui souscrivent une assurance dite labellisée.

Dans la délibération, il a été omis de préciser que cette somme de 10 € mensuelle est versée au prorata du temps de travail des agents.

Le CM à l'unanimité des présents autorise le Maire à apporter la précision suivante : Versement d'une somme de 10 € mensuel au prorata du temps de travail des agents.

3.2 – Modification du tableau des Effectifs

En raison de démissions et de travaux supplémentaires générés par la crise COVID, une réorganisation du temps de travail des agents techniques et des ATSEM a été nécessaire.

Le Comité technique de Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a donné un avis favorable aux demandes de modifications qui lui ont été transmises.

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des présents accepte les modifications suivantes apportées au tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique 3-3-4° de 4 heures hebdomadaires
- Création de 2 postes d'adjoints techniques non permanent à temps complet

Ces postes peuvent être pourvus par des contractuels à temps non complet, selon le besoin de la collectivité.

- Création d'un poste d'ATSEM

Ce poste est actuellement occupé par un contractuel à temps non complet (23h07 annualisées) selon l'article 3-3- 4° dérogatoire pour les communes de moins de 1000 habitants.

Il ne peut plus être renouvelé ainsi, il est à pourvoir par un titulaire.

L'Agent en place devra obtenir le diplôme d'ATSEM en 2021/2022 pour pouvoir continuer à occuper ce poste

- Augmentation du temps de travail de 2 ATSEM

En raison de la démission d'un agent en poste d'ATSEM, 2 autres postes en place, passent respectivement de 20h32 à 26 h00 et de 30h49 à 33h00

4 – REPRÉSENTATIVITÉ DE LA COMMUNE

Le CM à l'unanimité des présents désigne les personnes suivantes appelées à siéger au sein de divers syndicats ou organismes :

- Conseil d'Administration du collège

Titulaire : Mme Béatrice AUFRANC

Suppléante : Mme Gaëtane GAILLARD

Pour information : M. René THÉVENON est délégué en tant que représentant de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais.

- Référent « Ambroisie » : M. Roger DESCAILLOT
- Syndicat Rhôdanien de Développement du Câble (SRDC)

Titulaire : M. Carlos CARNEIRO

Suppléant : M. Daniel CALLOT

- Représentant « site clunisien » pour la commune déléguée de Saint-Mamert
M. Jean-Marc MOLARD

5 – BATIMENTS – TERRAINS

5.1- Fin de la Mise à disposition de salles à la Paroisse dans l'ancienne cure à Ouiroux

Le CM à l'unanimité des présents, autorise le Maire à mettre fin à la convention de mise à disposition à la Paroisse Notre Dame du Haut-Beaujolais, de salles dans l'ancienne cure pour le catéchisme et des réunions paroissiales.

5.2- Ouroux « le Bourg » - location d'un garage

Suite à une demande, **le CM à l'unanimité des présents autorise** le Maire à louer un garage communal d'Ouroux pour un loyer mensuel de 30 €.

5.3- Ouroux « le Razay » - échange terrains avec M. MATRAY

Les parcelles de l'ancienne scierie, appartenant à Monsieur Joseph MATRAY, à Ouroux, au « Razay » ont été cédées à deux entreprises : La Cuma des Aiguillettes et la société Grand Pré'stige.

Pour faciliter l'accès individuel aux deux sociétés, il était nécessaire :

- De céder à la société Grand Pré'stige une partie du chemin rural « les Biceps » passant sur la propriété (Cette partie de chemin n'était déjà plus utilisé en tant que tel).

- D'acheter à M. Matray, le chemin privé qui servait d'accès à son ancienne plate-forme et à son bâtiment.

Cela a été entériné par délibération 2019/115 du 19 juillet 2019.

Pour info : les frais de bornage ont été réalisés par les propriétaires et les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Il s'avère que la délibération ne mentionnait pas l'ensemble des échanges et qu'il convient d'y apporter les précisions nécessaires

Le CM à l'unanimité des présents autorise le Maire

- à **modifier** la délibération n° 2019/115 du 19 juillet 2019 en conséquence,
- à **financer** les frais de notaire comme engagé précédemment

5.4- Saint-Mamert « le Razay »- achat parcelle U 431 pour parking restaurant

Le parking devant le restaurant du Razay est en partie situé sur une parcelle privée.

Superficie de la parcelle : 431 m². Les propriétaires proposent un prix de vente de 1 500 €, frais de notaire à la charge de la commune.

Le CM à l'unanimité des présents

- **Demande** au Maire de prendre contact avec les services du Département du Rhône pour connaître les limites départementales
- **Accepte** le principe de financer cette acquisition au prix de 1 500 €, frais en sus.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions de conseil

- lundi 12 octobre à 19 heures : spécial PLUi Haut-Beaujolais
- lundi 26 octobre à 20 heures

La séance est levée à 21 heures 50



Le Maire,

René THÉVENON